

PRIX : 3000 FG

Le Démocrate

N° 1124 & 1125 DES MARDIS 17 & 24 MAI 2022 * ZONE CFA 500 * HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS



P.3

Affaire Ousmane Gaoual

L'UFDG en zone de turbulence !

Eventuelles sanctions contre la Guinée

Des opérateurs économiques seraient dans le viseur de la CEDEAO

P.5

Djanii Alfa

«Ce n'est pas un discours ou un communiqué qui va empêcher les gens de manifester...»

P.6



P.4

Bras de fer entre pouvoir et classe politique

Qu'en pense le juriste et analyste Karamo Mady Camara ?

TRANSITION, ANCIENS DIGNITAIRES, DOMAINES DE L'ETAT

Les vérités du Dr Taliby Dos Camara

Joint au téléphone par nos confrères de FIM FM, le jeudi 19 mai 2022, le 2^{ème} vice-président de la CORED, Dr Taliby Dos Camara dénonce la décision du CNT qui a adopté 36 mois comme durée de la transition. Cette coalition n'écarte pas les manifestations de rues pour exiger un dialogue politique inclusif. Par ailleurs, interrogé sur la récupération des domaines de l'Etat, le président du PDTG laisse entendre que «si demain je suis au pouvoir, je poursuivrais la même chose, je ferais peut-être pire que ces gens-là, parce qu'il ne faut pas avoir un état d'âme par rapport à la récupération des biens de l'Etat». Lisez ci-dessous l'intégralité de cette interview...

Bonjour Dr Talibé Dos Camara ! Le CNT adopte 36 mois de transition en Guinée, vous de la CORED et d'autres qui rejettent, on vous accuse d'avoir opté pour la chaise vide. Qu'en est-il ?

Dès le départ la CORED avec les 20 partis membres, nous nous sommes entendus pour fixer la transition dès que l'armée a pris le pouvoir. Nous avons proposé entre 24 et 30 mois. S'ils ont dépassé 30 mois, nous, on ne voit pas la raison par rapport à ce dépassement, c'est pour cette raison nous ne sommes pas d'accord surtout que nous n'avons pas été associé à une telle activité.

Donc vous allez contester cette décision, mais par quel moyen aujourd'hui ?

Nous venons de faire une première communication. Les jours à venir, nous allons faire une



déclaration officielle par rapport à toute la situation politique actuelle en cours dans le pays. Et vous savez la manifestation fait partie des caractères démocratiques.

Mais les manifestations sont interdites sur les voies publiques, donc vous allez défier la junte ?

...Aujourd'hui il y a la guerre entre Ukraine et la Russie mais tous les jours on parle de dialogue non ! Alors ils se font la guerre, pourquoi on parle de discussion ? C'est parce que

c'est le seul moyen pour amener la paix. Donc nous, nous demandons d'abord la paix avant d'aller à l'extrême. L'extrême c'est la manifestation de rues.

Plusieurs anciens ministres dont Kassory Fofana sont en prison, à la maison centrale de Conakry. Ils sont accusés notamment de détournement de deniers publics. Quelle est votre réaction ?

Cela ne me surprend pas, si on prend d'une façon globale. Alpha lui-même

accusait ses ministres d'être voleurs, des bandits. Aujourd'hui s'ils sont interpellés, je pense que c'est une bonne chose. Seulement, il faut respecter la forme. Il faut que la forme soit respectée pour que le fond persiste. Donc nous pensons que les choses vont aller jusqu'au bout pour apprendre une bonne fois aux Guinéens quand on est ministre, ce n'est pour toi le pays, le département ne t'appartient pas, on t'a confié à gérer le denier public, donc il faut bien gérer. Je pense que c'est une leçon pour tous les autres qui vont venir après.

Parlons des poursuites qui sont annoncées contre Alpha Condé et certains dignitaires. Etes-vous satisfaits au moyen à ce niveau ?

Par rapport au crime de sang, c'est difficile dans la mesure où des civils sont morts, des militaires sont morts, qui les a tués, c'est la question la plus importante. C'est pour cette raison il faut que les actions soient bien menées pour que la justice soit faite. Il ne faut voir quelqu'un au sommet ou en bas et l'accusé ou dire qu'il a raison.

L'opération de récupération des domaines de l'Etat à Conakry, mais également à l'intérieur du pays a été lancée. Quelle est votre lecture ?

Je salue ça très vivement parce que l'Etat avait disparu partout. On nomme un ministre tout de suite la maison qu'on lui confie il se l'approprie, l'argent il s'en

sert comme bon lui semble oubliant que c'est l'argent de l'Etat. Les maires, les gouverneurs vendent impunément tout ce qui appartient à l'Etat en pensant que c'est pour eux. Les récupérer, c'est donner encore à l'Etat sa légitimité, son droit d'exister parce que l'Etat avait vraiment disparu en Guinée. Donc c'est une façon de faire renaître l'Etat pour que les gens qui seront nommés demain ou qui sont en fonction aujourd'hui sachent qu'ils ne doivent plus vendre de terres.

Vous connaissez les maires et les préfets s'étaient transformés comme vendeur de terrain, donc il faut mettre fin à ça, il faut discipliner les gens. Je pense que c'est une bonne chose, ça va éviter que les gens prennent illégalement ou injustement des biens appartenant à tous les Guinéens.

Si vous avez remarqué, il n'y a pas de cimetière dans certains coins, il n'y a pas de mosquée, pas d'église, il n'y a rien. Même si l'Etat veut construire les logements sociaux, il n'y a pas où construire, et si on ne récupère pas comment construire ? Je suis politique si demain je suis au pouvoir, je poursuivrais la même chose, je ferais peut-être pire que ces gens-là, parce qu'il ne faut avoir un état d'âme par rapport à la récupération des biens de l'Etat.

*Transcrit par
Alpha Amadou Diallo*

Le Démocrate

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: lindependantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadjo DIALLO: 624 37 26
68 Email: dialloamsadjo@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadjo DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

P.A.O

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.
664.63.09.53/
622.04.62.21

E-mail madalogo1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression : SPIC/Imprimerie

Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site
www.kefinafasso.com

Avis important

L'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" constatent ces derniers temps, avec regret, que des individus non identifiés se présentent au niveau des institutions nationales et internationales, ainsi qu'au niveau de certaines sociétés de la place, au nom des deux organes, sans aucune autorisation de leurs responsables.

Face à ces agissements relevant du délit, l'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" invitent cordialement et humblement les entités citées plus haut à se référer toujours à l'adresse mentionnée dans l'ours des deux journaux en cas de besoin.

Merci d'avance de la compréhension!

La Rédaction

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publi-reportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : lindependantguinee@gmail.com

AFFAIRE OUSMANE GAOUAL

L'UFDG en zone de turbulence !

L'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) traverse en ce moment une zone de turbulence. En témoigne, les attaques et contrattaques entre les responsables, mais aussi les communicants sur les réseaux sociaux et par médias interposés.

Ce n'est pas une surprise, c'était attendu ! Le clash entre les nouveaux promus du gouvernement et leurs anciens camarades de lutte. D'un côté Ousmane Gaoual et Cie et de l'autre Abdoulaye Bah et compagnie, ont décidé de mettre à la place publique leur différend qui rongait le parti, depuis quelque temps.

En mission à l'intérieur du pays, l'ancien président de la délégation spéciale de Kindia a profité lors d'un rassemblement des militants de son parti à Mamou en fin de semaine dernière, pour tancer ouvertement l'actuel porte-parole du gouvernement. Haut et fort, et pour qui veut l'entendre, Abdoulaye Bah laisse entendre qu'Ousmane Gaoual Diallo, n'est plus membre de l'UFDG. «Ousmane Gaoual Diallo, moi j'ai honte de lui. Si tu dis que tu es musulman, il faut rester musulman. Si tu dis tu es chrétien, il faut rester chrétien. Il faut dans la vie choisir, assumer et décider. Il a parlé ici le vendredi, je réponds. Œil pour œil, dent pour dent. Comment toi tu peux dire que tu appartiens à un parti, tu appartiens à un gouvernement et ton patron, sa maison a été détruite, tu es ministre des maisons, ministre de l'habitat? Jugez-vous! Tu es ministre de l'habitat, ton patron celui que tu dis que tu es derrière lui, sa maison a été détruite. Est-ce que lui, il est avec Elhadj Cellou Dalein Diallo? Sinon c'est lui le ministre de l'habitat. Comment lui, il s'est assis jusqu'à ce que cette maison soit démolie. La deuxième des choses, Ousmane Gaoual, où est le papier qu'Elhadj Cellou Dalein Diallo et la Direction ont signé pour montrer que nous avons pris Ousmane Gaoual pour lui donner à Doumbouya. Avez-vous vu ce papier? Comment alors Ousmane Gaoual peut dire qu'il appartient au parti, qu'il n'a pas dit au revoir avant de rejoindre le gouvernement qui a détruit la maison de Elhadj Cellou Dalein Diallo? C'est honteux et c'est hideux. Pour votre information, Ousmane Gaoual Diallo, il est parti



dans ce gouvernement de transition qui n'est pas un gouvernement d'union nationale. Si c'est un gouvernement d'union nationale comme nous le pensions en disant Elhadj Cellou Dalein Diallo et ANAD envoyez-nous dix ministres. Comme ça, le parti allait s'asseoir discuter pour choisir quelqu'un de confiance. C'est ça la voie officielle. Comment maintenant Ousmane Gaoual peut dire que c'est l'UFDG qui lui a envoyé dans un gouvernement qui est en train de détruire la démocratie pour ne pas que Cellou Dalein soit président. Parce que tout ça était contre l'UFDG. On est intelligent et vigilant, on comprend. Donc, Ousmane Gaoual c'est lui qui sait qui lui a dit d'aller rejoindre le gouvernement de la transition qui n'est pas un gouvernement d'Union nationale. Si il dit ici qu'il est de l'UFDG, moi je dis haut et fort qu'Ousmane Gaoual n'est plus de l'UFDG. Il n'est plus de l'UFDG dès l'instant où il est parti dans un gouvernement sans l'aval de son président et du parti. Il a fait un abandon de poste. Comment est-ce qu'il peut raconter de la salade pourrie dans de l'eau chaude. Ousmane Diallo il est contre L'UFDG d'Elhadj Cellou Dalein Diallo. Voici la vérité. On ne peut pas être dans ce parti et laisser Ousmane parler. Il faut qu'il se taise. Il n'a qu'à manger et aller dormir en France. Il a faim comme les diasporas. Les diasporas de l'Europe qui

détracteurs est l'expression «d'une jalousie mal placée qui n'a aucun sens».

En défenseur du ministre de l'Habitat, Alpha Boubacar Diallo, ancien conseiller de Cellou Dalein Diallo, un autre promu du CNRD, déclare qu'aucun texte du parti n'empêche Ousmane Gaoual d'être membre du gouvernement. «C'est aberrant ce qui se passe au sein de cette grande formation politique franchement, ces cadres-là sont dans une guerre de succession. Chacun est en train de faire sa propre guerre. Ils sont en train de détruire cette grande formation politique. Il faut que cela s'arrête. L'UFDG est régie par des textes fondateurs, notamment des statuts et règlements intérieurs. Ce sont ces textes-là qui déterminent qui a qualifié de militant ou de responsable de l'UFDG. Je mets au défi tous ceux qui disent que parce que Paul est ministre ou il est à la fonction publique ou qu'il

bénéficie d'un marché public, qu'il perd sa qualité et ses droits de militant ou de responsable de l'UFDG. Il n'y a aucun article dans les textes de l'UFDG qui interdit à un militant de l'UFDG d'appartenir à un gouvernement ou de bénéficier d'un marché public», a-t-il tranché chez nos confrères de FIM Fm.

Au moment où certains appellent Cellou Dalein Diallo à se prononcer pour enterrer cette hache de guerre, des sources proches du leader de l'UFDG nous font comprendre que ce dernier serait très remonté contre son ancien collaborateur et actuel porte-parole du gouvernement. D'ailleurs c'est très difficile pour le principal opposant du régime Condé de parler, après avoir subi des « injustices » de la part du CNRD, sans que Gaoual ne pipe mot. Selon nos mêmes sources, la page Ousmane Gaoual est déjà tournée à l'UFDG.

Sadjo Diallo

MAMADOU SYLLA SUR LA SORTIE D'ALPHA CONDÉ DU PAYS

« Je crois qu'il y a un peu de vice de forme ! »

L'ancien président guinéen, Alpha Condé, a été autorisé de partir à l'étranger pour des raisons médicales par le CNRD. Mamadou Sylla, président de l'Union démocrates de Guinée (UDG) a déclaré que c'est la justice qui devrait autoriser Alpha Condé de quitter le pays et non le CNRD.

« C'est vrai que cette fois ci n'est pas similaire à la première sortie. La première sortie on pouvait comprendre qu'il (Alpha Condé, ndlr) était dans la main des gens (CNRD) qui l'ont renversé. Donc, cette fois ci, après eux-mêmes ils ont dit qu'il est libre de tout mouvement et en même temps, la justice s'est intéressée à lui par rapport



à la plainte déposée contre lui pour crimes de sang donc, cette fois ci je pensais que pour l'humanitaire c'est la justice qui devait communiquer.

Plutôt c'est elle qui devait communiquer à la place du

CNRD. Ils ont dit que l'intéressé est libre, ce n'est pas eux qui doivent donner la permission. Je crois qu'il y a un peu de vice de forme », a déclaré Mamadou Sylla, ce lundi 23 mai.

Bhoye Barry

BRAS DE FER ENTRE POUVOIR ET CLASSE POLITIQUE

Qu'en pense le juriste et analyste Karamo Mady Camara ?

Tout comme la CEDEAO à travers le président de la commission qui signe et persiste que le délai de 36 mois est inacceptable, une partie de la classe politique guinéenne exige un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Dans l'émission "invité de l'actu" de la radio FIM FM, le dimanche 22 mai 2020, le juriste et analyste politique Karamo Mady Camara pense qu'un cadre de concertation est nécessaire en privilégiant l'intérêt national au-dessus de toutes autres formes de considération, en s'adossant sur les textes et lois.



FIM Fm : Bonjour M. Karamo Mady Camara ! Le ton monte en Guinée entre la classe politique, les acteurs de la société civile et la junte militaire. Comment vous analysez cette situation ?

Karamo Mady Camara : Nous devons tous nous

garder d'aller dans les tensions, nous devons préserver encore une fois comme je l'ai dit l'exercice de droit dans la réglementation que l'Etat garantisse l'exercice de droit et que les citoyens aussi jouissent de leur droit dans les limites des prescriptions légales et

réglementaires. Comment faire baisser la tension entre les deux camps ?

Il faudrait dialoguer, il faudrait échanger, il faudrait se retrouver autour d'un cadre de concertation. Faire en sorte que l'intérêt de la nation prévaille surtout autre forme de considération. Mais encore une fois, en restant adosser sur les fondamentaux de la République qui reste encore une fois les textes de lois.

Est-ce qu'aujourd'hui la communauté internationale a une part de responsabilité à jouer pour calmer les tensions en Guinée ?

La communauté internationale reste un accompagnateur dans le processus démocratique que notre pays est en train d'amorcer ou qu'il est en train de connaître. Il faudrait que ces institutions nous

accompagnent pour que dans les limites du raisonnable nous soyons encadrer et que leur accompagnement puisse être beaucoup plus bénéfique à la Guinée que contraire à cela parce qu'aujourd'hui si la Guinée n'est pas dans une situation d'accalmie, de sérénité cela peut mettre en péril les relations avec la communauté internationale et celle-ci aussi ont un intérêt à travailler avec la Guinée quand elle se porte bien, c'est pourquoi chacun en ce qui le concerne doit pouvoir jouer une partition pour garantir des lendemains meilleurs en Guinée.

Est-ce que vous êtes d'accord pour l'option de la désignation d'un médiateur de la CEDEAO, l'union africaine ou des nations unies dans la crise guinéenne ?

Evidemment, on parle de médiateur lorsqu'il y a crise de confiance. Lorsque les parties protagonistes ne s'entendent pas, il faudrait une tierce personne pour venir rapprocher les positions.

Si nous considérons qu'aujourd'hui il y a un dialogue de sourd entre le gouvernement et une partie de la classe politique, donc il faut admettre qu'il y ait une tierce personne pour venir aider à rapprocher les parties.

L'idéal serait qu'entre les parties elles-mêmes, elles puissent trouver un conciliabule entre le souhaitable et le possible, mais à l'impossible il faudrait recourir peut-être à une personne neutre qui va apporter son soutien pour rapprocher les parties.

Transcrit par
Alpha Amadou Diallo

TROIS ANS DE TRANSITION EN GUINÉE

Le président de la commission de la CEDEAO désapprouve !

Des voix continuent de se lever contre la durée de la transition de 36 mois adoptée par le CNT. Parmi elles, celle du président de la commission de la CEDEAO. Comme la plupart des coalitions politiques guinéennes, notamment, l'ANAD, la CORED, le RPG arc-en-ciel et ses alliés, Jean Claude Kassi Brou désapprouve cette durée. Il propose plutôt l'option d'une transition courte.

La CEDEAO veut circonscrire la mission du CNRD à la préparation et l'organisation des élections transparentes et crédibles. La durée de trois ans proposée par les autorités de la transition est donc jugée trop longue pour un retour à l'ordre constitutionnel.

«Les meilleures transitions, c'est les transitions les plus courtes possibles. Une transition qui est issue d'un coup d'Etat militaire, ce n'est pas un mandat électif. Dans notre

région vous avez des chefs d'Etats qui sont élus pour cinq ans. Un coup d'Etat militaire qui s'apparente à un mandat électif, ça pose un problème», a déclaré le président de la commission de la CEDEAO dans un entretien accordé à nos confrères d'Africa24.

Pour le président de cette institution sous régionale, «une transition n'est pas là pour faire toutes les réformes. Il s'agit pour une transition de faire en sorte qu'on ait une élection crédible. Qui soit une

élection acceptée par toutes les parties pour qu'il y ait consensus et la paix; c'est ça l'objectif principal d'une transition. Mais une transition n'a pas de légitimité pour faire des réformes qui doivent être faites par un gouvernement issu du peuple».

Il faut noter qu'un sommet des chefs d'Etats se tiendra bientôt pour notifier officiellement la décision à Conakry.

Amadou Tidiane Diallo



EVENTUELLES SANCTIONS CONTRE LA GUINÉE

Des opérateurs économiques seraient dans le viseur de la CEDEAO



Avant la session extraordinaire des chefs d'État de la Cedeao à Accra, dans la capitale ghanéenne en début juin pour statuer les sorts de la Guinée, du Mali, et du Burkina Faso, certaines informations font état déjà d'une éventuelle sanction de la junte guinéenne. D'après nos confrères du site mediaguinee.com, l'organisation sous régionale n'aura aucune pitié pour la Guinée. À l'occasion d'un point de presse tenu vendredi 20 mai 2022 à Ouagadougou au Burkina Faso, la mission de la CEDEAO conduite par le président de la commission Jean-Claude Kassi Brou dit n'avoir pas aimé la réaction du gouvernement guinéen et dit être étonné par cette réaction de la junte.

D'après nos confrères, un des commissaires de la délégation sous couvert d'anonymat a insisté sur les sanctions de la Guinée prévue lors de la session extraordinaire prévue au mois de juin prochain. Selon lui, les sanctions ne concernent pas que seulement la junte. Les opérateurs économiques et hommes d'affaires feront également partie. « Les sanctions contre la junte

sont inévitables. Il sera également question d'atteindre certaines personnes non officielles qui gravitent autour de la junte. Des opérateurs économiques et hommes d'affaires. L'exclusion aérienne est également sur la table. Je pense que la France, le Maroc et la Tunisie seront probablement mises à contribution dans le cadre de l'application de certaines mesures », a-t-il déclaré devant certains médias locaux.

S'agissant de la nature des sanctions prévues contre ces opérateurs économiques et hommes d'affaires, nos confrères disent avoir voulu savoir plus d'informations sur les motifs. « Les régimes d'exception utilisent les personnes non officielles et les hommes d'affaires pour réaliser leurs transactions financières. Ils sont leur courroie de transmission avec le monde extérieur », a-t-il insisté sous couvert d'anonymat.

Pour l'heure, même si ces opérateurs économiques et hommes d'affaires sont déjà identifiés, nos confrères disent garder « le droit de ne pas divulguer de noms ».

Tidiane Diallo

NAGNALEN BARRY, MINISTRE DE L'AGRICULTURE RASSURE

« Nous pouvons vendre l'engrais moyen en Guinée par rapport aux pays voisins, même si... »

Le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage continue d'écouter les producteurs sur les problèmes auxquels ils sont confrontés dans le monde rural à l'intérieur du pays. Mamoudou Nagnalen Barry en tournée à l'intérieur du pays en compagnie d'une forte délégation au compte du Guinée AgroTour2022, s'est rendu dans des domaines agricoles à travers plusieurs préfectures.



Des producteurs locaux ont évoqué de nombreuses difficultés qui assaillent le secteur, comme l'accès et la cherté d'une semence de qualité et de l'engrais, l'enclavement des zones de production y compris le manque d'eau pour approvisionner les cultures, né de l'absence des mécanismes de drainage d'eau et surtout à cause de l'assèchement des sources d'eau. Le ministre Nagnalen Barry dit avoir noté les problèmes. Il a promis d'envisager des solutions contre certains d'entre eux dans un meilleur délai.

« Nous avons sillonné une vingtaine de préfectures depuis la formation de notre équipe de l'agriculture. Et quand on a rencontré les populations on a recensé leur problème et on essaye de trouver leur solution. Globalement, l'État ne repart pas d'intrants ou, d'outillage. L'État s'assure que les intrants sont sur le marché à des prix abordables pour les populations, les paysans. C'est la même chose pour les outillages. A part les groupements féminins l'État ne fait pas de dons. Ce que

l'État fait pour la population, c'est de faciliter l'acquisition des intrants par les privés et les laisser écouler ça sur le marché national à travers la chambre nationale d'agriculture », rassure le ministre.

S'agissant du manque d'engrais à travers le monde à cause de la crise en Ukraine, le ministre Nagnalen Barry rassure que la Guinée dispose à travers la chambre d'agriculture 15 milles tonnes qu'elle va distribuer à travers les différents marchés du pays: « Et heureusement pour la Guinée, la chambre dispose 15 milles tonnes d'engrais qu'elle va écouler, vendre aux populations à travers le pays et à un prix largement inférieur aux prix des pays

voisins et aux prix pratiqués par les privés qui n'ont pas eus des soutiens de l'État dans l'acquisition de ces engrais-là. Et le soutien dont je fais allusion ici, ce n'est pas que l'État paie de l'argent. L'État garantie prêt qui permet à la chambre d'agriculture d'acheter ou quelque chose comme ça. Mais nous sommes heureux de dire que nous pouvons vendre l'engrais moyen en Guinée par rapport aux pays de la sous-région, même si malheureusement l'engrais de cette année est plus cher que l'engrais des autres années. Et cela s'explique par la crise en Ukraine qui a fait que le prix de l'engrais a triplé sur le marché mondial », a-t-il fait savoir.

Amadou Tidiane Diallo

Billet

Je viens de visiter une exposition portant sur la Guinée en cartes postales, deux images contrastées me montent à l'esprit : d'abord la Guinée d'hier, une terre paradisiaque habitée par des populations asservies par un régime colonial. Ensuite la Guinée d'aujourd'hui, un pays en voie de paupérisation poussée du fait des clans maffieux ses propres rejetons. On n'est pas sorti de l'auberge, hélas !

Walaoulou BILIVOGUI

DJANII ALFA

«Ce n'est pas un discours ou un communiqué qui va empêcher les gens de manifester...»

L'annonce de la mise en place d'une commission d'organisation des futures manifestations de rue faite par le G58 et le RPG arc-en-ciel alliés continue de faire débat dans la cité. Pour le rappeur Alpha Midiou Bah, alias "Djanii Alfa" interdire les manifestations prouve à suffisance que le CNRD n'a pas la volonté de quitter le pouvoir. A en croire ce rappeur, les nouvelles autorités n'ont pas le "droit d'empêcher" les manifestations politiques.

Le gouvernement guinéen à travers son porte-parole Ousmane Gaoual Diallo soutient que ces manifestations peuvent amener à un retard notable sur la mise en œuvre du calendrier électoral. C'est pourquoi, ces manifestations ont été interdites sur les places publiques. Mais pour Djanii Alfa membre du front national pour la défense de la constitution (FNDC), il y a, « beaucoup de populisme, beaucoup d'amateurisme. Aujourd'hui interdire les manifestations ce n'est pas par la base d'un décret. Quand on n'aime pas ce qu'on récolte, on change la semence. Ce n'est pas un discours ou un communiqué qui va empêcher les gens de

manifester, ce sont des actes. Du fait de vouloir interdire les manifestations cela veut dire si vous êtes fâchez, faites-le. On ne peut pas refuser Alpha Condé et accepter pour le CNRD. Ça ne sera ni juste ni justiciable. Il n'y a aucun Guinéen qu'il soit de l'opposition ou du CNRD qui a envie de manifester. Mais s'ils ne font pas bien les choses, ils n'auront pas le choix », rassure Djanii Alfa.

S'agissant de la durée de la transition, Djanii Alfa reste droit dans ses bottes. Une durée de deux ans selon lui, peuvent suffire à compter le jour du coup d'État du 05 septembre 2021.

Amadou Tidiane Diallo



FOOTBALL

Le CONOR négocierait déjà la prorogation de son mandat...

Pour la petite histoire, c'est au mois de novembre 2021, que la FIFA a décidé de la mise en place d'un Comité de Normalisation « CONOR », en vue d'aplanir les angles face aux différends liés au vieux contentieux électoral. La gestion des affaires courantes de la Fédération Guinéenne de Football jusqu'au 30 juin – ainsi qu'indiquait le courrier de la FIFA – justifiait donc au premier chef la mise en place du Comité.



Six mois après l'arrivée de l'équipe dirigeante du CONOR avec à sa tête Madame SY Mariame Diallo, la normalisation ne semble toujours pas au rendez-vous de l'immeuble R+3 dressé à

Témintaye pour la simple raison que, recevoir les acteurs du football nécessite que ces derniers attirent l'attention des décideurs du moment, pour emmener les nouveaux

maîtres à bouger afin d'annoncer des rencontres d'échanges avec les différents acteurs.

A trente-huit jours de la fin du mandat de l'équipe de normalisation, elle n'a jusque-là pas réussi à ériger les commissions en charge de l'étude et la validation des dossiers de candidatures, à savoir la Commission électorale et la Commission électorale de recours pour

l'élection des membres du nouveau bureau exécutif [un processus qui doit s'étendre sur au moins deux mois] qui est censée se tenir avant l'échéance du 30 juin 2022.

Et comme si cela ne suffisait pas, aucune démarche n'est pour le

moment envisagée par les nouveaux maîtres en vue de l'examen et la révision des statuts de la Fédération guinéenne de football comme prévue dans ce cas de figure.

Pour certainement amener le CONOR à rester dans le temps imparti limité au 30 juin 2022, cinquante-quatre des acteurs du sport notamment les clubs de ligue 1 et ceux de ligue 2, les ligues régionales et les associations affinitaires..., ont déposé un mémo auprès de la FIFA

pour attirer l'attention de cette dernière dans ce qu'ils ont appelé la lenteur constatée dans l'exécution de l'agenda du CONOR.

Enfin d'après plusieurs sources dignes de foi, le

Comité de normalisation qui avait été installé fin novembre 2021 – soit 6 mois déjà de gestion – et dont le mandat arrive à échéance le 30 juin 2022, s'activerait dans le sens à convaincre la FIFA de prolonger son mandat de neuf mois soit jusqu'au mois de Mars 2023. Une autre tension en gestation ?

Il est à préciser que le département communication et médias de la fédération guinéenne de football, avec qui nous avons pris langue, a précisé ne pas être en mesure de se prononcer sur cette question qui relèverait selon notre interlocuteur des compétences des hauts perchés de l'institution.

CRISE POLITIQUE EN GUINÉE

La plateforme UPP propose la mise en place d'une commission ad hoc (Dr Koureissy)

Docteur Sékou Koureissy Condé, Président du Parti ARENA et porte-parole de la plate-forme UPP propose la mise en place d'une commission ad hoc chargée de faciliter le dialogue politique inter-guinéen.



En cette période de négociations tendues entre la CEDEAO et les autorités guinéennes d'une part et de crise qui s'annonce entre la classe politique guinéenne et le CNRD [Comité national du rassemblement pour le développement] d'autre part, la plate-forme UPP, s'est donnée, selon son porte-parole, de trouver un terrain d'entente entre tous les acteurs de la transition afin d'éviter des confrontations inutiles et périlleuses.

De prochaines manifestations se préparent. A cet effet, toujours selon Docteur Sékou Koureissy Condé, la plate-forme UPP propose la mise en place d'une commission ad hoc

composée de 12 personnalités chargées de la facilitation du dialogue politique inter-guinéen.

Docteur Sékou Koureissy Condé a enfin lancé un appel pressant au CNRD afin qu'il accepte d'accepter à un dialogue élargie et consensuel.

« Nous devons bénéficier de l'avantage et de la force de la raison et éviter les conséquences des raisons de la force. Nous avons tout à gagner ensemble et il n'est pas trop tard, loin s'en faut. Les solutions locales, endogènes sont les meilleures recettes pour la santé de nos sociétés », a lancé le patron de l'ARENA.

Mediaguinee.com

Lisez le journal numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

N'ZÉRÉKORÉ

Le Premier ministre tacle les politiques qui ne se battent que pour leurs intérêts « mesquins »



Au camp Behanzin, quatrième région militaire, après l'adresse aux officiers, sous-officiers et hommes de rang par le ministre délégué à la Défense nationale, le Premier ministre, chef du gouvernement, a eu son mot en tant que messenger du président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya. » Nous sommes là pour comprendre où sont des problèmes, quels sont des problèmes et commencer à trouver la solution pour ces problèmes, discuter avec tout le monde

pour des solutions possibles pour les résoudre. Nous avons commencé à sentir, à voir certains aspects et des problèmes de notre pays que nous ne voyons pas de Conakry. Nous allons profiter pour visiter toutes les préfectures de la région. Nous parlerons avec les élus locaux, les citoyens et surtout avec tout le monde, comprendre où est-ce que ça fait mal, comment soigner ce mal. Aujourd'hui, c'est notre ambition. Ce que le président demande, c'est l'attente, le rassemblement,

l'unité et la paix sans laquelle nous ne pouvons pas construire notre pays. Pourquoi allons-nous refuser le bonheur que les autres ont ailleurs. N'zérékoré vous appartient, c'est à vous de prendre des décisions qu'il faut à ses problèmes. N'attendez pas qu'on vienne de l'extérieur », a expliqué le Premier ministre.

Poursuivant, le locataire du Palais de la Colombe n'a pas manqué de tacle certains politiques qui, selon lui, ne se battent que pour leur propre cause.

« Quelquefois il y a des incompréhensions. Un des exemples de cette incompréhension pour certains, je dis bien pour certains, c'est la durée de la transition. Vous le savez vous-mêmes, N'zérékoré est une ville qui a été meurtrie pour des questions politiques, qui a perdu ses enfants, qui a perdu ses maisons, des biens... Nous ne voulons plus de ça », a martelé le PM.

Amara Souza Soumaoro

ALPHA CONDÉ PARTI SE SOIGNER

« On ne peut pas laisser une personnalité comme celle-là sans suivi médical assidu » (Bah Oury)

Le président du parti UDRG, fait partie de ceux qui soutiennent la sortie de l'ex-président guinéen Alpha Condé hors du pays pour des raisons de santé, alors que la justice a décidé de le poursuivre pour des crimes commis.

Dans un entretien accordé à la rédaction de mosaiequeguinee.com ce mardi 24 mai 2022, Bah Oury a affirmé que ce dernier a droit à une visite

médicale répétitive en raison du rang qu'il occupait.

C'est pourquoi, il pense que quelque soit le degré de son problème avec les autorités judiciaires, que sa santé est prioritaire.

« C'est normal qu'Alpha Condé aille se soigner. On ne peut pas laisser une personnalité comme celle-là sans suivi médical assidu, donc c'est tout à fait logique. Même s'il est cité dans une affaire judiciaire, son

intégrité physique et sa santé passent avant toute autre considération. Je crois que les garanties ont été prises pour que le pays d'accueil, lorsqu'il sera dans les meilleures conditions puisse le retourner en Guinée. Donc, je pense qu'en priorité il y a pas de problème », a-t-il dit.

À rappeler qu'Alpha Condé a voyagé ce week-end sur la Turquie.

Mama Adama Sylla

NON HOMOLOGATION DES STADES DE LA GUINÉE

« Ça donne une mauvaise image de la situation infrastructurelle » (Tno Saidou Diakité)

Diakité)

La semaine dernière, la Confédération africaine de football (CAF) a rendu public, la liste des stades homologués pour recevoir les matchs pour la qualification à la coupe d'Afrique des nations, Côte d'Ivoire 2023.



La Guinée ne figure pas parmi ces pays, en dépit du fait que le pays dispose de deux stades.

Elle ne peut donc recevoir qu'un seul de ses trois matchs à domicile.

Selon Thierno Saidou Diakité, analyste sportif que nous avons interrogé ce mardi 24 mai 2022, cette situation en plus d'être regrettable pour un pays comme la Guinée, ne joue

pas en faveur de Kaba Diawara et son équipe, qui seront privés du douzième homme, à savoir les supporters.

« C'est regrettable que la Guinée n'ait pas un stade homologué par la CAF pour recevoir ses matchs à domicile, excepté celui contre le Malawi. C'est regrettable parce que ça donne une mauvaise image de la situation infrastructurelle de notre

pays. Cet état de fait va quelque peu pénaliser les prestations du Syli parce que ce n'est pas fortuit que les matchs sont programmés en Guinée. En jouant les matchs prévus en Guinée à l'extérieur, il va falloir que les joueurs qui seront retenus fassent preuve d'engagement et d'un mental très élevé parce qu'ils seront privés du soutien du public qui représente le 12ème homme. Il faudra donc que les joueurs se remobilisent et soient plus armés pour aborder les matchs délocalisés », a-t-il.

L'analyste sportif pense « après les deux premières journées, il y aura des missions d'évaluation et que les réserves émises par la CAF pourraient être levées si les autorités sportives guinéennes mettent les bouchées doubles dès maintenant », a-t-il lancé.

Mosaiqueguinee.com

EXAMENS NATIONAUX EN GUINÉE

Halte à la violation des droits fondamentaux des candidates voilées

Nous constatons depuis l'arrivée des nouvelles autorités un changement positif sur plusieurs plans au ministre de l'Enseignement Pré-universitaire de l'Alphabétisation, chose très salubre et appréciable, vu l'importance de ce département dans la refondation de l'Etat.

Toutefois, permettez-moi d'attirer l'attention dudit département sur une question cruciale et importante qui doit être résolue avant les démarrages des examens, en respectant les droits des candidates voilées conformément à la prescription de leur foi religieuse, c'est-à-dire l'islam.

Il faut rappeler que le paradigme de droit aux convictions religieuses garanti par la délectation universelle de droit de

l'homme, ratifié par l'Etat guinéen, Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la charte de la transition et surtout en tenant compte de nos réalités, mœurs, coutume, même religion sans parler des candidates issues des écoles franco-arabes.

Il sied que le droit vestimentaire doit être protégé et respecté, conformément à la **déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789**, qui stipule dans son article 26, je cite : « les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants ». En plus, dans son article 10, je cite :

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu

(Suite à la page 9)

RÉDACTION D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION

« Nous n'allons pas faire ce qui a été fait par le premier CNT » (Aly Thiam)

L'élaboration d'une nouvelle Constitution qui va forcément faciliter la mise en place d'organes permettant le retour à l'ordre constitutionnel en Guinée, est une des priorités de cette transition.

Cependant, le chronogramme adopté par le parlement provisoire contenant les différentes activités à réaliser tout au long de cette période ne convient point à certains leaders politiques. En évoquant ces questions jugées essentielles ce mardi 24 mai 2022 avec nos confrères de FIM FM de la transition, le président de la commission lois au sein de cet organisme transitoire a tenté de justifier les 36 mois approuvés à l'unanimité par les conseillers. Pour Mohamed Aly Thiam connu

sous le pseudo Éric, il est inadmissible de retomber dans les erreurs du passé.

« Lorsque vous prenez la matière la plus importante qui est la constitution, nous n'allons pas faire ce qui a été fait par le premier CNT. Il faut que cette fois à chaque étape de la rédaction de la constitution, nous ayons une discussion avec les acteurs les plus intéressés par la constitution, parce qu'il ne faut plus qu'on nous dise que la constitution a été adoptée par une autre voix que le référendum. Que deuxièmement les

rédacteurs de la constitution n'ont pas demandé, n'ont pas reçu et discuté les dispositions de la constitution avec ce qu'on appelle les forces vives à commencer par les politiques. Lorsque vous regardez ces différentes phases de rédaction de la constitution que nous avons établies, nous nous sommes rendus compte qu'avec les va-et-vient nous ne pourrions pas le faire dans les 24 mois et puisqu'après l'adoption des lois organiques pour mettre en place les institutions, il faut procéder

aux élections, en commençant par les élections locales, pour en venir aux élections législatives, ensuite les élections présidentielles selon nos prévisions. Elles peuvent changer et peuvent ne pas changer. Et entre des élections, il peut y avoir des situations aléatoires que nous ne souhaitons pas mais il faut les prévoir pour que l'on soit sûr au moins que le délai qu'on doit arrêter soit un délai raisonnable, pour faire



un retour à l'ordre constitutionnel normal », a-t-il expliqué.

Hadja Kadé Barry

EXAMENS NATIONAUX EN GUINÉE

Halte à la violation des droits fondamentaux des candidates voilées



que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

En effet, ces droits illustrent que : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte ... »

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, stipule également que : « La liberté de conscience, la profession et la pratique libre de la religion sont garanties. Sous réserve de l'ordre public, nul ne peut être l'objet de mesures de contrainte visant à restreindre la manifestation de ces libertés ».

De même, ces droits fondamentaux sont garantis par la **Charte de la transition dans chapitre IV** intitulé : Des libertés, devoirs et droits fondamentaux, évoque également dans son article 23 « Les libertés d'opinion, d'expression, de conscience et de culte sont garanties. Les conditions de leur exercice sont définies par la loi ».

C'est dans ce même

sciage disait **Nelson Mandela** :

« Priver les gens de leurs droits fondamentaux revient à contester leur humanité même. »

Nonobstant, force est de constater que malgré ces arsenaux juridiques dans le cadre du respect de ses droits fondamentaux, certains cadres du ministère de l'enseignement pré-universitaire manifestent à travers leurs positionnements de responsable des centres des examens de stigmatiser une frange couche des candidates dans quelques centres au niveau national en leur demandant d'enlever leurs voiles. Elles se voient régresser et agresser sur leur droit fondamental, à savoir droit à la foi suivant les recommandations de leur religion.

Néanmoins, et surtout juridiquement, la laïcité ne veut pas dire : le rejet des valeurs de l'islam, elle ne veut pas non plus dire, la discrimination contre les valeurs religieuses. Ces candidates voilées qui se voient incapables de pratiquer leurs aptitudes religieuses est une violence contre leur conviction religieuse.

Toutefois, vu ce qui précède, il est inadmissible

d'accepter cette violation flagrante. D'ailleurs, il faut comprendre que, la majorité de nos élèves sont de confession islamique, le récent rapport de département américain estime le taux de musulmans a plus de 85% et plus de 75 pratiquants. Il est dès lors, inadmissible désormais d'ignorer et de violer les droits fondamentaux de ces candidates voilées dans des salles d'examen sans aucun fondement juridique légal.

En somme, nous demandons aux autorités éducatives, plus particulièrement le ministère en charge de l'Education, de ne ménager aucun effort pour le respect des droits fondamentaux de ces candidates, et prendre toutes les mesures idoines afin d'éviter la violation de ces droits, conformément à la déclaration universelle de droits de l'homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et en respectant également, la charte de la transition, pour des examens normaux sans problème ni souci, nous le souhaitons ardemment.

Bonne chance à tous les candidats et toutes les candidates.

*Mansaré Ibrahim
Banquier, Consultant en
Finance Islamique & Porte-
parole de l'Union des écoles
franco-arabes de Guinée.*

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE AUX SOLDATS

« Ça me fait honte de voir une armée comme une rébellion »

En séjour de travail à Nzérékoré, le ministre délégué à la défense a échangé avec les soldats du camp Béhanzin. Le général à la retraite Aboubacar Sidiki Camara, plus connu sous le nom de Idi Amine, a déploré la situation des militaires guinéens tout en listant des initiatives depuis la prise du pouvoir par l'armée le 5 septembre.

«Le militaire du rang n'était pas ravitaillé. Pourtant, après la durée légale de 5 ans, il a droit à une femme, il a une mère et un père. Pourquoi ne pas repartir l'argent donné par l'Etat à l'armée pour payer le ravitaillement à tous les militaires ? » se demande le ministre délégué à la défense.

Le général à la retraite affirme le chef de l'Etat est préoccupé de l'habillement des militaires. «Ça me fait honte devant les ministres civils de voir une armée comme une rébellion, chacun dans sa tenue. Et je sais que vous achetez ces tenues. C'est honteux, vous achetez avec vos soldes», déplore-t-il.

C'est pourquoi, annonce Idi Amine, «le colonel [Doubouya] a décidé d'importer des tenues pour

vous. Les tenues sont déjà arrivées au camp Alpha Yaya. On a envoyé un officier supérieur pour vous recenser. Parce qu'on s'est rendu compte aussi qu'il y a des petits malins, des déserteurs, des frères d'armes morts alors que d'autres continuent à toucher leurs soldes. Vous allez donner la peinture de vos bérets, vestes, rangers, on va envoyer nominativement les tenues».

A partir de maintenant, rassure-t-il, «le chef suprême a décidé que chaque militaire aura comme tenue de manœuvre deux complets par an. Dès que les missionnaires rentrent, vous recevrez vos tenues. Il en est conscient, il est sensible parce que lui-même il en a vécu».

«Le chef suprême des armées compte sur votre disponibilité, votre engagement et votre soutien. Il souhaite que vous vous reconnaissiez en lui, dans ses actions, ses projets et que vous soyez prêts à l'accompagner, à obéir à toutes les autorités politiques et administratives», conclut le ministre délégué à la défense nationale.

VisionGuinee.Info

HAINES EN LIGNE

Comment se défendre quand on en est victime ?

Partout dans le monde, les attaques injurieuses et diffamatoires sur internet, parfois lancées en meute, se multiplient. Mais des lois commencent à être adoptées, comme en France, pour contrer les cyberharceleurs, nous explique Me Lorraine Papart, avocate au barreau de Paris.

Le phénomène de la haine en ligne ne cesse de

se développer dans le monde. N'importe qui sur la toile peut attaquer n'importe qui et lui imputer les faits, les pensées et les comportements les plus atroces ou les plus faux. Un internaute délinquant peut répéter à l'infini ce comportement et être suivi dans cette trajectoire par une meute de disciples animée par le même sentiment d'impunité totale.

Aujourd'hui, cependant, ces atteintes sont reconnues dans leur gravité et il existe dans l'arsenal juridique français des moyens de se défendre. Encore faut-il les connaître. Les victimes de propos diffamatoires ou injurieux sur la toile, avant même de solliciter une condamnation des auteurs devant le tribunal

(Suite à la page 12)

Santé... Santé... Santé...

C'est une migraine ou une céphalée de tension ? Voici comment savoir.

Dans la famille des maux de tête (ou céphalées), tous n'ont pas le même pouvoir de nuisance. La céphalée de tension est bien moins éprouvante que sa cousine la migraine mais elle touche plus de monde. Faites le test pour savoir si vous souffrez de l'une ou de l'autre.



Un adulte sur deux se plaint de migraine au moins une fois par an - parfois beaucoup, beaucoup plus. Sur l'échelle de la douleur et de la pénibilité, la migraine décroche la palme, haut la main. À tel point qu'elle peut empêcher de travailler, de s'occuper de ses enfants, de faire du sport... de vivre, tout simplement. Et l'entourage a parfois du mal à comprendre. « *T'en fais pas un peu trop ?* », « *Arrête d'y penser* », « *Et si tu prenais un Doliprane?* »...

Sous le hashtag #balancetamigraine, sur Facebook, Instagram et Twitter, les migraineux dénoncent la banalisation faite par certains de leur maladie. À juste titre. Car la migraine est, sans l'ombre d'un doute, une vraie maladie neurologique. (Parfois) invisible aux yeux de l'entourage, mais tellement douloureuse pour celles et ceux qui en sont victimes. En France,

ils sont 12 à 15 % d'adultes à se réveiller chaque matin en craignant qu'une nouvelle crise ne vienne gâcher leur journée. « *Certes, la migraine ne tue pas. Il n'empêche qu'elle peut fortement altérer la qualité de vie* », insiste le Dr Michel Lanteri Minet, neurologue.

Si la migraine repose sur une vulnérabilité génétique, ce sont des facteurs déclencheurs qui vont mettre « le feu aux poudres. » Le migraineux aime la routine. « *C'est là tout le problème, la vie étant, par essence, faite de changements.* » Un repas sauté ou trop copieux, une nuit en pointillés ou une grasse matinée, un changement de météo, des variations hormonales... et la crise arrive, obligeant parfois à se réfugier dans une pièce au silence de cathédrale, rideaux tirés, jusqu'à ce que la souffrance disparaisse.

Migraine ou céphalée

de tension ?

· **La céphalée de tension** : c'est le mal de tête « ordinaire ». La douleur est d'une intensité légère à modérée. Elle irradie sur tout le crâne.

· **La douleur de la migraine** : d'intensité modérée à sévère, est le plus souvent limitée à un seul côté de la tête. En l'absence de traitement, elle peut durer de 4 à 72 heures. Pour être déclaré migraineux, il faut avoir fait au moins 5 crises.

· **L'algie vasculaire de la face** : dans la grande famille des céphalées, elle est celle qui a la plus mauvaise réputation. A juste titre : la douleur qui lui est associée est insupportable. On la compare souvent à une amputation sans anesthésie. Cette douleur est localisée sur une moitié du visage, et irradie autour de l'œil. Elle s'accompagne d'un larmoiement, d'une narine qui coule ou se bouche. Les crises, souvent nocturnes, durent de 15 minutes à 3 heures.

Un conseil : face aux maux de tête, ne surtout pas écouter ceux qui martèlent « qu'il n'y a rien à faire ». C'est tout le contraire. La palette thérapeutique ressemble à un inventaire à la Prévert. Et c'est tant mieux ! C'est ce qui permet à chaque patient de trouver le traitement qui lui conviendra parfaitement.

Topsante

Le Démocrate

Migraines chroniques : un anesthésique local pour rompre le cycle de la douleur

La lidocaïne, un anesthésique utilisé en chirurgie, permettrait de rompre le cycle de la douleur chez les patients qui souffrent de migraines chroniques, réfractaire aux traitements déjà existants.



Selon les chercheurs de l'Université de Philadelphie (Etats-Unis), les personnes qui souffrent de migraines chroniques qui ne répondent pas aux traitements, pourraient être soulagées grâce à des perfusions d'un anesthésique local, la lidocaïne.

Dans cette étude, les auteurs ont analysé les dossiers médicaux de 609 patients admis à l'hôpital avec une migraine chronique réfractaire et traités grâce à des perfusions de lidocaïne, afin d'évaluer le soulagement de la douleur de la migraine à court et moyen terme. Les patients inclus dans l'analyse avaient éprouvé au moins 8 jours de maux de tête les empêchant de faire toute activité par mois, pendant au moins 6 mois. Et tous avaient en commun de ne pas répondre aux différentes classes de médicaments contre la migraine (kétorolac, magnésium, dihydroergotamine, méthylprednisolone et des neuroleptiques).

Un soulagement rapide qui dure dans le temps

La plupart des patients (87,8 %) ont ressenti un soulagement rapide de la douleur. Au moment de l'admission, l'évaluation de la douleur médiane donnée par les patients était de 7 et celle-ci était tombée à 1 au moment de leur sortie de l'hôpital. Ces mêmes patients ont été interrogés sur la récurrence des crises de migraine au cours des deux mois suivant leur sortie de l'hôpital, et ils ont reconnu que le nombre de crises avait légèrement diminué, passant d'une moyenne de 26,8 à 22,5 par mois.

«La lidocaïne peut être une option de traitement viable pour les patients souffrant de migraine chronique réfractaire et chez lesquels les autres traitements ont échoué. Un essai prospectif, randomisé et en double aveugle est nécessaire pour confirmer ces résultats» ont conclu les auteurs de l'étude, qui vient d'être publiée dans l'une des revues professionnelles du British medical journal.

Source : *Lidocaine infusions for refractory chronic migraine: a retrospective analysis, BMJ Journals, mai 2022*

Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service
des peuples
et des nations

« Recrutement d'un(e) Consultant (e) National (e) pour LA REALISATION D'UNE ETUDE EXHAUSTIVE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES HANDICAPEES EN GUINEE ».

Le/la consultant (e) devra au moins avoir :

Education :

Un Diplôme universitaire (Bac+5) en sciences sociales et humaines, gestion administratif, planification, sciences politiques ou discipline similaire.

Expérience :

- Expérience dans l'élaboration, la mise œuvre et le suivi de programmes nationaux d'inclusion sociale ou économique ;
- Expérience en management de projet ;
- Expérience dans la collecte et la gestion des bases de données ;
- Expérience dans la gestion des thématiques sensibles ;
- Expérience de travail dans un environnement inclusif et multicultural

Langues requises

Maîtrise du français écrit et parlé, la maîtrise des langues locales serait un atout.

Modalités de soumission :

Dans son dossier de candidature, le consultant soumettra une offre technique comprenant notamment l'approche méthodologique, sa compréhension de la mission, le déroulement de la mission, les différentes tâches à faire et le contenu des rapports à fournir. Une séance de présentation et de validation du plan de réalisation de la mission sera organisée avec le consultant avant le démarrage effectif des travaux. L'offre technique sera accompagnée d'une offre financière détaillée en GNF.

Les candidats intéressés sont priés de consulter la version intégrale des termes de référence à travers le lien

https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=91440

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courriel à l'adresse : ic.offres.gn@undp.org

Chaque envoi ne doit pas dépasser **5 MB** ;

La soumission en version physique sous plis fermés n'est pas acceptée.

Toute offre reçue hors délai ou envoyée en dehors de l'adresse électronique ic.offres.gn@undp.org ne sera pas prise en compte.

Date limite de dépôt des dossiers : 03 Juin 2022

« Le PNUD a une tolérance zéro pour la corruption.

Les services de recrutement et des achats du PNUD sont gratuits et aucun paiement n'est exigé pour nos services.

En cas de violation de ces principes, veuillez nous contacter par le biais de l'adresse email suivante : jedenoncelacorruption.gn@undp.org »

Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service
des peuples
et des nations

Recrutement d'un(e) Consultant (e) National (e) pour appuyer l'élaboration d'un Programme cadre d'appui aux réformes institutionnelles et à la modernisation de l'administration publique guinéenne Projet SDG Financing de l'Unité UPS

Le PNUD-GUINEE recherche d'un(e) Consultant (e) National (e) pour appuyer l'élaboration d'un Programme cadre d'appui aux réformes institutionnelles et à la modernisation de l'administration publique guinéenne Projet SDG Financing de l'Unité UPS.

Modalités de soumission :

Dans son dossier de candidature, le soumissionnaire (e) devra soumettre obligatoirement, sous peine de rejet, deux dossiers distincts :

1- Une offre technique comprenant :

Page de garde avec le titre de la prestation,

1. Lettre de soumission signée, adressée à Monsieur le Représentant Résident Adjoint du PNUD en charge des Opérations (**1 page**)
2. Une lettre de motivation exprimant l'intérêt et la disponibilité pour la mission demandée
3. Compréhension de la mission (explication de la mission selon les termes du Consultant) (**1 page**)
4. Proposition et description de la méthodologie technique de travail proposée (**1 à 2 pages**)
5. Proposition du canevas de votre rapport final (**1 page**)
6. Chronogramme d'exécution (**1 page**)
7. Liste des expériences similaires dans le modèle de tableau ci-dessous

8. Un CV détaillé et /ou formulaire P11 ; (http://sas.undp.org/Documents/P11_personal_history_form.doc) des Nations Unies dûment rempli et y ajouter au moins trois (03) références (nom, téléphone et adresse électronique) de clients ou structures avec lesquelles vous avez collaboré. (Voir TDRs pour les détails)

2- Une proposition financière, pour 45 jours ouvrables de travail ; établie sur la base d'un montant forfaitaire (lump sum), incluant les honoraires, et toutes autres dépenses pertinentes conformément aux consignes indiquées dans les TDRs.

Les candidats intéressés sont priés de consulter les versions intégrales des termes de référence (TDRs) du poste à travers le lien de publication ci-dessous ou le retirer au siège du PNUD, au service des achats :

https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=91498

Date limite & lieu de remise des candidatures :

Pour postuler, nous vous prions de soumettre votre candidature au plus tard le **mardi 07 juin 2022 à 00 heure temps universel**, par courriel à l'adresse : ic.offres.gn@undp.org; avec pour objets ou références :

« GIN10-184813-UNDP-GUINEE-IC-2022 - Recrutement d'un(e) Consultant (e) National (e) pour appuyer l'élaboration d'un Programme cadre d'appui aux réformes institutionnelles et à la modernisation de l'administration publique guinéenne Projet SDG Financing de l'Unité UPS »

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Maison Commune, Commune de Matam Coléah Corniche Sud, Rue M002
BP 222 Conakry, République de Guinée.

A noter que:

- Chaque envoi ne doit pas dépasser 5 MB
- La soumission en version physique sous plis fermé n'est pas acceptée.
- Toute offre reçue hors délai, envoyée par un autre canal outre que celui indiqué ci-dessus (ic.offres.gn@undp.org) sera purement et simplement rejetée.

LES CANDIDATURES FEMININES SONT VIVEMENT ENCOURAGEES

« Le PNUD a une tolérance zéro pour la corruption.

Les services de recrutement et des achats du PNUD sont gratuits et aucun paiement n'est exigé pour nos services.

En cas de violation de ces principes, veuillez nous contacter par le biais de l'adresse email suivante : jedenoncelacorruption.gn@undp.org »

HAINE EN LIGNE

Comment se défendre quand on en est victime ?



correctionnel, peuvent solliciter auprès de l'hébergeur des contenus – soit l'hébergeur du site ou le réseau social – la suppression de ceux-ci, et ce en application de la loi pour la confiance dans l'économie numérique. Dès lors que l'hébergeur du site est une société française, cette procédure peut être facilement mise en œuvre à travers une notification dite qualifiée.

Messages violents ou pornographiques

La responsabilité de l'hébergeur peut également être engagée devant le juge de l'urgence s'il ne s'exécute pas spontanément ou s'il le fait trop lentement. L'arsenal législatif est par ailleurs renforcé dès lors que le contenu litigieux diffusé peut être caractérisé comme odieux/ : image pédopornographique, message violent, pornographique ou incitant à la mise en danger des jeunes, à la discrimination, à la haine pour un motif de genre, de handicap, d'orientation ou d'identité sexuelle. L'hébergeur est alors notamment tenu de notifier lui-même le contenu à l'autorité publique compétente.

Concernant le fléau du cyberharcèlement, le législateur est par ailleurs parvenu à prendre en compte et à tirer les conséquences du caractère collectif des atteintes et ainsi contrer le sentiment d'impunité des internautes

harceleurs qui agissent isolément. Depuis 2018, un auteur de propos susceptibles de dégrader les conditions de vie d'une autre personne peut être condamné pour harcèlement, même s'il n'a pas agi de façon répétée. Le législateur a en effet décidé de prendre en compte le phénomène de meute, propre au cyberharcèlement.

L'affaire dite Mila, du nom de cette jeune fille qui a reçu des centaines de messages odieux, et notamment des menaces de mort, après avoir critiqué l'islam en ligne, a mis en lumière ce changement de paradigme. Lorsque l'affaire a été renvoyée devant le Tribunal correctionnel au mois de juin 2021, la loi permettait de condamner les auteurs qui n'avaient diffusé qu'un seul contenu.

Le phénomène de haine en ligne a encore été récemment mis en lumière par la loi Avia de juin 2020. Si son contenu a été en grande partie expurgé par le Conseil constitutionnel, elle a notamment permis la création d'un parquet spécialisé, le pôle national de lutte contre la haine en ligne, auprès du Tribunal judiciaire de Paris. Des moyens de défense efficaces existent donc désormais pour les victimes et celles-ci doivent savoir s'en saisir.

Par Lorraine Papart
Avocate au barreau de Paris

TRANSITION

Tribune

Une partition gouvernementale qui sonne juste

À travers une résolution votée mercredi 11 mai 2022, le CNT (Conseil national de la transition) a finalement fixé un délai de trois ans avant le retour à l'ordre constitutionnel.

Une durée que bon nombre de Guinéens jugent raisonnable et justifié au regard de l'envergure des nombreux chantiers ouverts – et à ouvrir – de la transition. Dont les moindres ne sont pas la refondation de l'Etat, l'amélioration de la gouvernance, la croisade contre les prédateurs des deniers publics, l'établissement d'un fichier électoral fiable, la rédaction d'un projet de constitution et son adoption par référendum, l'organisation d'élections locales et nationales, etc.

On ignore, en tout cas jusqu'au moment de la rédaction du présent article, si ce délai commence à partir du vote du CNT ou de la publication de ladite résolution au journal officiel, mais il faut reconnaître que sur le terrain un travail important a déjà été entamé, et qu'il est en train de se poursuivre depuis la nomination d'un Premier ministre et la formation de son gouvernement.

Après avoir remis une lettre de mission aux différents ministres, élaboré des critères de performance avec une obligation de résultats, institué une évaluation périodique des départements ministériels pour assurer le suivi et rectifier le tir chaque fois que cela s'impose, le travail de fourni du Premier ministre et de ses collaborateurs a commencé à produire des effets positifs.

Il est vrai que les actuels décideurs du pays ont hérité d'une situation catastrophique, et qu'il reste par conséquent du chemin à faire.

On se doit, entre autres, de reconnaître que la restructuration de certains ministères est toujours un impératif, afin d'affiner par exemple le montage des projets et améliorer du coup la capacité d'absorption du pays, alors que des opportunités de



financement attendent quand d'autres sont fréquemment perdues.

Cependant, ce serait faire preuve de mauvaise foi que de ne pas voir la disparition progressive de certains mauvais réflexes. Sans tambour ni trompette, l'administration publique guinéenne fait sa mue, peut-être lentement mais sûrement de façon inexorable. Si ce défi est relevé par le gouvernement, c'est sûr que cela fera partie des principaux acquis de la transition dirigée par le colonel Mamadi Doumbouya.

Heureusement que, malgré la rupture de l'ordre constitutionnel consécutif à la prise du pouvoir par les forces de défense et de sécurité, les autorités guinéennes ont réussi la prouesse inestimable de s'attirer le soutien et la compréhension de certains bailleurs de fonds, tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Et ce, à tout seigneur tout honneur, grâce en grande partie à l'entregent, au carnet d'adresses fourni et la touche particulière du Premier ministre, le discrètement efficace Mohamed Béavogui. Une bienveillante et motivée attitude des argentiers,

ajoutée à des efforts internes de mobilisation financière, qui permet aujourd'hui, à titre d'exemple, d'ouvrir ou de relancer de vastes chantiers comme la construction de la route Coyah – Mamou – Dabola qui était à l'arrêt avant la prise du pouvoir, ou encore le lancement des travaux de l'échangeur de Bambéto dans la banlieue de Conakry.

Évidemment, tout cela est mené dans un environnement particulier, celui de la transition, donc une période propice aussi aux intrigues, à la convoitise et aux coups bas.

Et assurément, l'actuel hôte de la Primature n'y échappe pas. Alors que certains font courir le bruit d'un remaniement gouvernemental (à quelles fins ?), d'autres ne se donnent aucun répit pour avoir le scalp de l'ancien haut fonctionnaire onusien.

Oubliant sans doute cette précision importante (en fait un profil qui colle si bien à l'actuel occupant de la Primature), contenue dans la charte de la transition : « le Premier ministre est une personnalité civile reconnue pour ses convictions, ses compétences avérées et sa probité morale » (art. 49).

Bakary Sakho